
Le journal de l'Association des Propriétaires du Parc de Cointe

ÉDITO

Bonne rentrée!

Chaque année en été, les questions graves s'estompent, un besoin d'insouciance envahit les esprits : c'est la trêve estivale. L'APPC n'a pas fait exception. Seule la gestion des espaces verts fut un peu ardue. En cause, une pénurie de main d'œuvre et le départ de notre interlocuteur au Cortil. Tout est à présent rentré dans l'ordre.

Le moment est venu de faire place à la rentrée, ou plutôt aux diverses rentrées. Qu'elle soit scolaire, professionnelle, sportive, associative ou culturelle, nous vous la souhaitons aussi motivante que possible, en dépit d'une actualité un peu lourde.

Au Parc, de belles retrouvailles ont eu lieu ce 19 septembre, orchestrée avec cœur et talents par quelques bénévoles. La laiterie était un peu de retour !

L'équipe de l'APPC s'est quant à elle déjà réunie en conseil dès la fin du mois d'août, rôdée par une première année d'expérience, soudée par l'amitié et motivée par la confiance que vous nous avez témoignée fin juin lors de la dernière AG. Nos priorités sont désormais claires et partagées. Les participations aux frais revalorisées nous donneront dès janvier les moyens d'action nécessaires à la pérennité et l'embellissement du Parc.

Tout semble désormais en place pour une année réussie. A une exception près, notre fontaine, hélas, toujours en vacances... Il se chuchote que son retour se fera encore un peu attendre. Un seul être vous manque et tout est dépeuplé ! Nous comprenons votre frustration.



Patrimoine nature – premier rendez-vous

La nature est belle dans notre Parc ! Des arbres remarquables, des jardins d'agrément, des espaces potagers, le parfum des fleurs, les oiseaux qui pépient, les insectes qui butinent, les petits mammifères qui se glissent sous les haies, les grenouilles qui bondissent furtivement, les écureuils qui escaladent... Non non, ce n'est pas exagéré : la liste de tout ce qu'on peut observer, apprécier et partager est longue !

Comment prendre soin encore davantage de ce véritable patrimoine nature, le protéger et le mettre en valeur ? Comment sensibiliser le plus grand nombre, notamment les enfants et les jeunes, à son intérêt, à sa préservation et à son développement ?

Pour y réfléchir ensemble, Jean Kattus, résident de l'Avenue des Platanes, s'est proposé sur invitation de l'APPC, d'animer un petit cercle de réflexion et d'action.

Nous invitons tous ceux que le sujet passionne à venir partager bons plans et bonnes idées lors d'une tempête de cerveaux initiale qui débouchera, nous l'espérons, sur diverses actions « nature » pour le plus grand plaisir de chacun.

Rendez-vous le jeudi 7 octobre à 20 h. chez Béatrice Smal Goffin, 54 Avenue de la laiterie. Merci de vous inscrire préalablement à l'adresse mail : jean.kattus@yahoo.fr

ÉCHOS DE L'A.P.P.C.

Sièges sociaux, sièges d'exploitation.... plus qu'une nuance!

Notre cahier des charges a assuré le succès de notre Parc tout au long de son histoire ; il reste le meilleur garant de son avenir.

L'article 1^{er} du cahier des charges prévoit la règle, fondamentale, que « Les parcelles doivent être affectées à la construction de villas, cottages ou maisons unifamiliales ; elles ne pourront être utilisées pour l'établissement d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou de services. Les constructions ne pourront servir à l'exercice de professions libérales, d'enseignement ou de divertissements publics ».

Cette disposition garantit le caractère purement résidentiel de notre Parc.

Une petite recherche ciblée sur nos avenues permet cependant de dénombrer plus d'une centaine de sièges sociaux établis dans le Parc. Nous souhaitons donc apporter nuances et précisions.

Etablir le **siège social** d'une société à son domicile ne contrevient ni à la lettre ni à l'esprit du cahier des charges : il s'agit d'une simple adresse, point de contact pour les tiers, qui n'implique en soi l'exercice d'aucune activité. Le souci de notre cadre de vie commun impose tout au plus de réduire à sa plus simple expression la présence d'un siège social.

Les résidences ne peuvent, au contraire, être utilisées comme **siège d'exploitation** d'une activité professionnelle, de quelle que nature que ce soit.

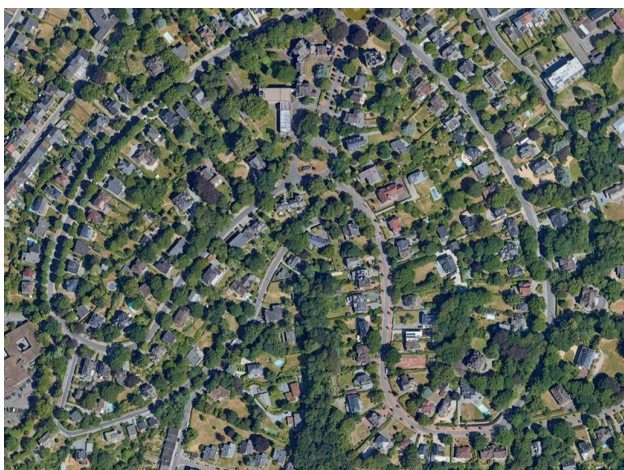
La règle n'empêche, à l'évidence, ni le télétravail, ni l'exercice d'activités qui n'impliquent pas la tenue de réunions professionnelles au sein de notre Parc.

Par contre, si nous souhaitons conserver notre qualité de vie collective et, notamment, limiter la circulation et le bruit dans notre environnement, **les propriétés ne peuvent accueillir habituellement des non-résidents dans le cadre d'activités professionnelles.**

Nous sommes sûrs que chacun en sera soucieux, dans l'intérêt de tous.

Approbation des nouveaux statuts

Les nouveaux statuts de notre ASBL, qui n'ont pu être approuvés lors de la dernière assemblée générale faute d'avoir atteint le quorum de présence requis, vous seront représentés à l'AGO de mars qui viendra bien vite. En évitant ainsi de reprogrammer une deuxième AG, nous épargnons des frais.



FORMIDABLES !

Le Parc en fête ce dimanche 19 septembre!

Coup d'essai, coup de maître pour ce premier événement. Ils étaient une douzaine à se mobiliser depuis plusieurs semaines pour mettre notre Parc en fête, sans compter les volontaires qui les ont rejoints pour tenir le bar, préparer les desserts ou donner un coup de main. Quelle organisation ! Tout était bien pensé : repas, concert de jazz, jeux d'enfants, sécurité...

Merci de nous avoir ainsi rassemblés, toutes avenues confondues, de 0 à 104 ans ! Plus de 150 personnes inscrites pour le repas et autant de visiteurs pour un verre au bar ou un simple bonjour, quel succès ! Aux noms des résidents, nous adressons aux organisateurs toute notre gratitude de nous avoir offert ce moment suspendu de belles rencontres ou chaleureuses retrouvailles, loin, très loin des échanges virtuels, un peu à l'instar de la Laiterie de jadis.

Les résidents qui souhaitent partager leurs photos de l'événement ou faire part de leurs témoignages, avis ou remerciements sont invités à adresser un courriel au secrétariat de l'APPC. Nous ne manquerons pas de répercuter ces retours aux organisateurs.



Les carpes de l'étang, les brebis sentencieuses et le bouc émissaire.

Imaginez que notre étang fut à Versailles au grand siècle. Jean de la Fontaine, infatigable moraliste, aurait pu écrire cette fable : les carpes de l'étang privées de la fontaine manqueraient d'oxygène. La Ville, alertée par les amis des bêtes, dépêche son vétérinaire. Quelques (rares) brebis sentencieuses dénoncent l'incurie et se mettent à gloser. L'intendant chargé des jardins royaux depuis des décennies, devient bouc émissaire....

Plus sérieusement, voici le récit de la difficile réparation de notre fontaine, en panne depuis mi-juin. Quelques premiers jours pour essayer de contacter l'installateur, qui,



de toute évidence, a mis fin à ses activités. Identifier ensuite un autre fournisseur. Congés du bâtiment et urgences professionnelles liées aux inondations retardent son intervention. . . Après émergence et démontage de la pompe, le diagnostic tombe enfin, sans équivoque : la pompe, très probablement touchée par la foudre au cours d'un violent orage est totalement sinistrée. Pour cause d'obsolescence, tout le dispositif doit être remplacé, moteur, boîtier, programmeur, et kit d'éclairage. Devis reçu fin août avec plusieurs options techniques. Commande passée à l'électricien début septembre. Il faudra encore prendre son mal en patience car le délai annoncé par le fournisseur de pompes Aquagarden est de l'ordre de 5 à 6 semaines !

Croyez que nous sommes bien désolés de cette situation, largement indépendante de notre volonté.

INFOS PRATIQUES

Taille des haies

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, c'est le moment de tailler vos haies. Le Parc y gagnera en harmonie et vos voisins en luminosité. Ne craignez pas de déranger les oiseaux, ils ont quitté le nid depuis plusieurs semaines !

Signaler une panne d'éclairage public

Comme vous le savez, l'éclairage de nos avenues ne nous appartient plus. Nous vous invitons donc à signaler directement à RESA toute déficience constatée. RESA met à la disposition de ses clients ainsi qu'à celle de ses communes adhérentes un système d'information géographique pour déclarer les pannes. Ce système est facile et accessible à tous. Pas besoin de codes d'accès spécifiques !

Pour déclarer les pannes constatées dans votre avenue, rendez-vous donc sur le site : <https://www.resa.be/fr/en-temps-reel/signaler-une-panne-eclairage-public/>

Attention, veillez à relever correctement le numéro de support mentionné sur le poteau d'éclairage ou à défaut, la rue, le code postal et le numéro de l'immeuble le plus proche.

Un bémol d'importance : suite aux intempéries, RESA fait face à des problèmes majeurs sur son réseau d'électricité et de gaz. Il se peut que la réactivité souhaitée ne soit pas au rendez-vous.



APPC CONTACT

Rédactrice en chef :
Béatrice Smal-Goffin.
Graphiste : dominosnyers@skynet.be

Secrétariat de l'A.P.P.C.asbl
avenue de Coïnte, 23, 4000 Liège
04 252.53.56
appccointe@gmail.com

Vous désirez proposer un article?
N'hésitez pas à nous contacter : appccointe@gmail.com